



DECLARATION DE CONFORMITE UE



La société VDSyS,

Déclare sous son entière responsabilité que les produits VDSyS, Systèmes de transmission sans fil « Hyperlan », utilisant la bande de fréquences libres (ISM), 5 GHz, fabriqués en France (Toulon),

Références produits : Série bornes clientes **CPE---HD** : 15/25/50/100/200/300/540/860 et (LDR),
Série serveurs **AP---HDS** : 50/100/200, **AP---HDM** : 100/200/300/400/500,
Et **AP---HDM-DP** : 200/400/600/800/1000.

Sont autorisés à fonctionner en Europe et sont en conformité avec les dispositions réglementaires de la nouvelle directive 2014/53 /UE (RED): Radio Equipment Directive.

Tous les produits VDSyS sont en conformité avec les dispositions réglementaires de la nouvelle directive européenne : 2014/53 /UE (RED) qui remplace depuis le 13 juin 2017 la norme 1999/5/CE (R&TTE). Décret relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques de façon à ce qu'il n'y ait aucun risque avéré lié à une exposition aux champs électromagnétiques.

Caractéristiques essentielles - article de la directive 2014/53/EU on RED:	Standards appliqués	Résultat
Article 3.1.a (RF Exposure):	ETSI EN 62311:2008	Conforme
Article 3.1.a (Safety):	EN 60950-1:2006; EN60950-22:2017	Conforme
Article 3.1.b (EMC):	ETSI EN 301 489-1 V2.2.0 (2017) ETSI EN 301 489-17 V3.2.0 (2017)	Conforme
Article 3.2 (radio):	ETSI EN 301 893 V2.1.1 (2017)	Conforme

Gamme de fréquences Emetteur et Récepteur :

5.150 à 5.350 MHz, 5.470 à 5.725 MHz

Rayonnement isotrope maximum :

≤ 1W (30dBm)

Fait à : Toulon
Le 4 juin 2018.

Nom et fonction du signataire :
Abdel BENOETHMANE
Fonction : Président



Site Web : www.vdsys.fr